



## Rompe une adoption simple.

Par **rossi**, le **08/05/2008** à **22:54**

bonjour,

en janvier 2003, mon beau père , m a adopter , on n a fais une adoption simple, ( mon frere et moi).

actuellement , on ne le coytoie plus pour raison familial.

je voudrais savoir si il y existe un moyen de rompe cette adoption simple.,

y a t 'il une loi ?

merci de me renseigner  
j attends votre reponse.